
L'Italie prévoit la relance de sa transition énergétique à travers une nouvelle stratégie énergétique nationale à l'horizon 2030

Une stratégie ambitieuse qui contribue à la mise en œuvre par l'Italie de l'Accord de Paris et du Paquet Climat-énergie 2030 de l'Union.

Le gouvernement italien a adopté le 10 novembre la nouvelle stratégie énergétique nationale (SEN)¹, un texte programmatique qui vise à poursuivre la « transition énergétique » du pays à l'horizon 2030, notamment en vue l'atteinte des objectifs européens. Le plan énergie-climat devrait quant à lui être publié dans les premiers mois de l'année 2018, avec les premiers décrets d'application de la SEN.

La stratégie vise une relance de la transition énergétique, alors que la croissance de la production d'énergie renouvelable stagne depuis 2013, et mise sur l'efficacité énergétique, principale cible des investissements.

La stratégie propose de relancer la « transition énergétique » italienne, après une période de très fort développement des énergies renouvelables entre 2008 et 2013, suivie d'une stagnation de leur croissance². Indépendamment des actions prévues par la SEN, l'Italie dépassera largement les objectifs européens de développement des énergies renouvelables pour 2020, l'objectif de 17% de part renouvelable dans la consommation finale d'énergie ayant été atteint dès 2015. A l'horizon 2030, le document vise une part renouvelable de la consommation d'électricité de 55% et une part renouvelable de 28% de la consommation totale d'énergie³. Le gouvernement envisage le développement de l'électricité renouvelable essentiellement à travers le solaire photovoltaïque et l'éolien terrestre. Les dispositifs de soutien seront d'une durée limitée⁴, et l'action de l'Etat se concentrera essentiellement sur d'incitations fiscales pour les petites installations et sur la simplification administrative en matière d'autoproduction ou de repowering. Le gouvernement envisage également une réduction de 23% de la consommation de pétrole entre 2015 et 2030 (-13,5 Mtep⁵), grâce à l'augmentation de la part du renouvelable dans les transports (de 6% à 21%). Cet objectif sera atteint notamment à travers le développement du GNL pour le transport de marchandises, des voitures électriques (objectif de 5 millions de véhicules électriques et hybrides en 2030) et la conversion en bioraffineries de certaines installations actuellement en surcapacité. La SEN prévoit également une amélioration de l'efficacité énergétique, avec une baisse de 6 Mtep par rapport à 2015 (-5%), et cela malgré une hausse de la consommation d'électricité (+7%), grâce à d'importants investissements de rénovation et de modernisation (111 Mds€).

¹ Document disponible en anglais sur : <http://www.sviluppoeconomico.gov.it/index.php/it/198-notizie-stampa/2037347-strategia-energetica-nazionale-oggi-la-presentazione>

² Au cours de la première période, la puissance installée de l'éolien et du photovoltaïque est passée de 6 GW à 27 GW, grâce à des tarifs d'achat généreux (avec un pic situé à 8 Md€/an de subventions publiques). Le gouvernement a ensuite mis fin au régime de tarifs d'achat, en raison de l'atteinte des objectifs programmés.

³ En 2015, ces parts s'élevaient respectivement à 33,5% et 17,5%

⁴ Des appels d'offres pour les installations de grande taille seront organisés jusqu'en 2020, et après ce délai, l'innovation technologique devrait permettre aux filières d'être suffisamment compétitives pour se passer d'un soutien public.

⁵ Millions de tonnes équivalent pétrole

La stratégie vise un large dépassement des objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour 2030, en particulier grâce à la fermeture des centrales à charbon.

A l'horizon 2020, la stratégie prévoit, du fait des actions menées antérieurement, un large dépassement des objectifs européens de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs ETS⁶ et non-ETS, plaçant l'Italie parmi les premiers pays européens. A l'horizon 2030, l'objectif européen serait également largement dépassé dans le secteur ETS (-57% contre -43%), et atteint, sans dépassement, dans le secteur non-ETS (-33%). L'atteinte de ces objectifs repose en particulier sur la fin de l'utilisation du charbon pour la production d'électricité en 2025, cette capacité devant être compensée par le développement des renouvelables et par une augmentation de l'utilisation du gaz naturel, qui deviendra la seule source fossile dans le mix électrique. Le document final a retenu le scénario le plus ambitieux envisagé dans le projet soumis à la consultation du public, qui prévoit la fermeture des neuf centrales à charbon italiennes, dont la capacité totale s'élève à 8 GW. Cette action contribue à hauteur d'entre 8 et 9 points de pourcentage à l'objectif de réduction des émissions de GES.

Le gaz naturel restera un élément de stabilité fondamental du système électrique, pour lequel l'enjeu est la diversification des sources et des routes d'approvisionnement.

La part du gaz naturel dans le mix électrique demeurera inchangée (40%) mais augmentera en valeur absolue (118 TWh en 2030 contre 111 TWh en 2015), le gaz continuant de jouer le rôle de stabilisateur du système électrique. Alors que les importations de gaz, notamment de Russie, couvrent environ 85% des besoins, la SEN réaffirme l'importance de la diversification de l'approvisionnement en gaz de l'Italie (GNL, gazoducs TAP et EastMed). La SEN prévoit une diminution de la dépendance énergétique en ramenant à 64% la part importée de la consommation d'énergie, contre 76% actuellement, grâce à la croissance des énergies renouvelables domestiques (solaire, biogaz) et à une plus grande efficacité énergétique. Ainsi, l'électrification partielle des installations thermiques domestiques (objectif de 30% de renouvelables thermiques à l'horizon 2030), jouera un rôle important. Afin de réduire l'écart entre les prix du gaz en Italie et en Europe du nord, la stratégie vise augmenter la liquidité du marché et la création, à cette fin, d'un animateur du marché du gaz et d'un « couloir de liquidité », soit l'achat par l'opérateur de transport italien de la capacité de transport de gaz d'Europe du nord sur les marchés étrangers, afin d'aligner les prix italiens sur ceux néerlandais.

⁶ Système d'échange de quotas, qui concerne les principales installations industrielles (-37% par rapport à 2005, contre un objectif de -21%).

D'importants investissements sont nécessaires également dans les réseaux et dans les installations à gaz.

Le choix de la sortie du charbon en 2025 contribue au coût élevé des investissements nécessaires dans le secteur électrique. Le scénario de sortie totale du charbon, finalement retenu, nécessite 16 Md€ d'investissements, en particulier en raison de la fermeture des deux centrales à charbon qui approvisionnent la Sardaigne, dont les liaisons avec le continent seront renforcées (liaisons électriques et terminaux GNL). L'énergéticien public ENEL, majoritairement concerné par ces fermetures, n'a pas manifesté son opposition publiquement. Les infrastructures et les installations nécessaires pour la mise en œuvre de la SEN bénéficieront du statut de « projets stratégiques », ce qui permettra d'outrepasser l'éventuelle opposition des collectivités locales, dont la compétence en matière d'environnement et d'infrastructures est partagée avec l'Etat. Ces coûts sont cependant à relativiser au regard de l'ensemble des investissements pour la mise en œuvre de la SEN, estimés à 175 Md€.

Les critiques des ONG se concentrent sur le défaut d'un objectif de dé-carbonisation à l'horizon 2050 compatible avec l'objectif proposé par la Commission européenne.

Le document de la SEN indique que les prévisions de diminution des émissions de GES conduisent à une baisse de 63% en 2050⁷, alors que l'objectif proposé par la Commission européenne⁸ s'élève à -80%. La stratégie mise dès lors sur « un développement technologique imprévisible et disruptif » pour atteindre l'objectif.

Clause de non-responsabilité - Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

⁷ Par rapport à 1990.

⁸ [COM\(2011\) 112](#)